



**PRÉFÈTE
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des
territoires**

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Tulle, le 15 DEC. 2020

La préfète de la Corrèze,

à

(voir liste des destinataires)

Objet : Élaboration du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) pour 2021
P.J. : Fiche action PDASR type
Notice explicative des demandes de subventions
Règlement intérieur

J'invite tous les acteurs, publics ou privés, souhaitant s'engager dans la lutte contre l'insécurité routière et désireux de mener des actions de prévention dans le département, à répondre à cet appel à projets.

Chaque année, le PDASR reflète la prise en compte de la sécurité routière dans le département afin de mobiliser l'action de tous en réponse aux enjeux de la Corrèze en matière de sécurité routière tels qu'ils ont été identifiés par le comité de pilotage du document général d'orientations (DGO) pour les années 2018 à 2022. Vous désirez montrer votre intérêt pour la sécurité routière, notamment en participant à la production d'actions de prévention, et je vous en remercie.

L'année 2019 a été la moins meurtrière sur les routes de notre département avec 5 tués. Cette année 2020 est déjà plus meurtrière avec un bilan provisoire de 16 tués malgré une période de confinement strict, liée à la crise du coronavirus, de 55 jours. Le facteur comportemental demeure la principale cause dans les accidents graves : vitesse excessive ou inadaptée, usage de substances psychoactives, refus de priorité... Ce constat alarmant rappelle que la sécurité routière doit faire l'objet d'une vigilance de tous, et à chaque instant, pour que des vies soient épargnées. Aujourd'hui, l'inquiétude grandit devant l'usage, de plus en plus répandu, des téléphones portables et autres écrans au volant. Demain, le partage de la route sera un axe de vigilance encore plus important avec le développement de la pratique du vélo et de l'utilisation plus courante des engins de déplacements personnels motorisés (EDPM).

Aussi, il convient de poursuivre le travail déjà engagé dans le cadre du DGO après une année 2020 marquée par la crise sanitaire. Les actions de prévention devront être menées autour des enjeux suivants :

- le risque routier professionnel,
- la conduite après usage de substances psychoactives,
- les jeunes,
- les conducteurs de deux-roues motorisés,
- les distracteurs de conduite et l'attention au volant,

- les seniors,
- le partage de la chaussée : piétons, cyclistes et usagers d'engins de déplacements personnels motorisés (EDPM).

Pour être éligible, les projets devront s'inscrire dans ces priorités d'actions départementales. Les projets innovants seront considérés comme un élément positif complémentaire. Vous trouverez en annexe des précisions quant à la constitution des dossiers (notice explicative, règlement intérieur et fiche action). Si les actions que vous désirez porter ne demandent pas de financement de la part de l'État, il est néanmoins souhaitable qu'elles figurent au PDASR afin que ce document reflète l'ensemble des opérations de sécurité routière conduites dans le département.

Afin de coordonner au mieux l'ensemble des actions de sécurité routière de l'année 2021, je vous remercie de mentionner dans votre fiche PDASR l'ensemble des intervenants envisagés, ainsi que la date prévisionnelle de réalisation de l'action.

Le coordinateur à la sécurité routière, M. Alexandre Esseghir, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous pouvez solliciter ses services au 05.55.21.80.61 ou au 05.55.21.82.78.

Je vous demande de bien vouloir lui communiquer vos projets complets **avant le 31 janvier 2021** par messagerie électronique à pdasr19@correze.gouv.fr, ou par envoi postal à :

DDT de la Corrèze / Mission sécurité routière
Cité Administrative, Place Martial Brigouleix
BP 314 – 19011 TULLE Cedex

Je vous remercie par avance pour votre implication dans la lutte contre l'insécurité routière.

Pour la préfète et par délégation,
La directrice de cabinet,



Claire BOUCHER